

PRIX DE L'ABONNEMENT  
pour LYON et le DÉPARTEMENT DU RHÔNE.

16 francs pour trois mois,  
32 francs pour six mois,  
64 francs pour l'année.

En sus du Département, 1 f. de plus par trimestre.



# LE CENSEUR,

JOURNAL DE LYON.

ON S'ABONNE :

A LYON, au Bureau du Journal, rue des Célestins, n° 6, au 1<sup>er</sup>.

A PARIS, chez MM. LEJOLIVET et COMP<sup>e</sup>, directeurs de l'Office - Correspondance, rue Notre - Dame - des - Victoires, n° 46, et chez M. DEGOUE - DE - NUNQUES, rue Lepelletier, 3.

Les lettres et envois concernant la rédaction doivent être adressés, francs de port, à M. RITTIEZ, rédacteur en chef du journal.

LE CENSEUR paraît tous les jours excepté le dimanche. — Il donne les nouvelles VINGT-QUATRE HEURES avant les journaux de Paris.

LYON, LE 6 JANVIER 1847.

Bon gré, mal gré, nous sommes bien obligés de revenir fréquemment sur certaines propositions politiques, d'en examiner la valeur et d'en faire voir souvent le côté faible. Ce n'est pas notre faute à nous si nous nous traînons dans la même ornière depuis bientôt seize ans; ce n'est pas notre faute si, au lieu d'avoir un gouvernement perfectible et progressif, nous avons un gouvernement craintif, stationnaire, rétrograde même, et si, à certaines époques, et à l'occasion de certaines cérémonies, nous entendons répéter des pensées qui, à force d'être reproduites, ressemblent à des lieux-communs, et qui nous semblent faites pour causer aux esprits vifs et alertes un profond ennui. Nous sommes obligés d'accepter le débat là où il est, et de combattre vingt fois les mêmes sophismes, si vingt fois on les fait retentir du haut du trône. Si nous nous taisions, on en tirerait cette conclusion, que nous tenons pour irréfutables les assertions qu'on met dans la bouche du roi, que nous convenons de leur justesse, qu'enfin elles ont pour base la vérité. Comme il n'en est pas ainsi, nous taisons sans manquer à notre devoir, et nous tenons à le remplir sans relâche.

Parmi les réponses du roi aux discours de félicitations qui lui ont été adressés, nous avons remarqué notamment celle qu'il a faite à celui de M. le président de la chambre des pairs. M. Pasquier, entre autres choses louangeuses, avait dit ce qui suit en parlant du règne actuel :

« Sa durée a déjà, grâce en soient rendues à la Providence! surpassé la plus longue entre celles qu'il lui a plu d'accorder » à tous les pouvoirs, à toutes les grandeurs qui se sont succédées dans cet espace d'un demi-siècle, où, après tant de pé- nibles épreuves, votre nom apparaît enfin; il y restera » comme le symbole de l'alliance indissoluble et complète de » ces deux choses, la monarchie et la liberté, dont nuls efforts, » n'ont pu éteindre dans les cœurs français » l'ardent amour et le pressant besoin. »

A ce passage du discours de M. Pasquier le roi a répondu : « Comme vous l'avez dit, le grand problème à résoudre » était l'alliance de la monarchie et de la liberté; c'était de » faire sentir aux peuples que la liberté a besoin de la monar- » chie, et de prouver aux princes et aux rois que la monarchie » a besoin de la liberté. C'est pour avoir méconnu ce principe, » c'est pour avoir cru, d'un côté, que la liberté était incom- » patible avec la monarchie, et, de l'autre, que la monarchie » était incompatible avec la liberté, que la France a été en- » traînée dans les orages révolutionnaires. Dieu veuille en » préserver les autres nations! Puisse notre exemple convain- » cre les peuples et les rois que la monarchie et la liberté » peuvent vivre et prospérer ensemble, mais qu'elles ne le » peuvent qu'au prix d'une confiance mutuelle! »

Depuis plus de soixante ans on nous répète sur tous les tons que la liberté a besoin de la monarchie, et on veut bien aussi nous accorder que la monarchie peut avoir besoin parfois de la liberté. Mais, s'il en est ainsi, qu'on nous dise donc pourquoi, dans cette alliance du peuple avec la monarchie, il est arrivé si souvent que celui-ci, se trouvant dupé, a brisé cette même monarchie dont on prétend qu'il a tant besoin.

En ce moment nous ne voulons pas examiner si véritablement la liberté et la monarchie peuvent vivre jamais ensemble dans une entente cordiale; ce que nous voulons seulement faire remarquer, c'est que presque toujours le principe d'autorité fonctionnant avec la forme monarchique a voulu confisquer la liberté. Henri IV, tant vanté, s'appliqua à anéantir les Etats-Généraux et à annuler les libertés communales. On sait que Louis XIV ferma la bouche des parlements et cloua les conseillers sur leurs sièges; quand il leur permit d'en descendre, ce fut pour venir humblement lui rendre hommage. Nous n'avons rien à dire de Louis XV: il suivit les errements du règne précédent. Enfin, quand, après sa mort, on songea à la liberté, quand Louis XVI, vaincu par la nécessité, consentit à convoquer les Etats-Généraux, on parla beaucoup de l'alliance qu'il fallait établir entre les deux principes; mais le principe monarchique ne fut pas franc, car on le trouva creusant des mines sous les pieds de la liberté. Louis XVI paya de sa tête cet essai malencontreux d'alliance. Plus tard, Napoléon étouffa dans ses bras cette pauvre liberté; mais quand elle ne sentit plus ses dures étreintes et qu'elle put respirer, elle le laissa seul aux prises avec l'étranger, qui l'emmena captif à Sainte-Hélène.

On sait ce qui advint en 1830, et quel fut aussi le sort de Charles X. Lorsque Louis-Philippe monta sur le trône, on parla de l'alliance des deux principes; cette alliance a-t-elle aujourd'hui une base solide? On l'affirme; nous le nions. Le ministère est bien osé de faire dire au roi que la monarchie et la liberté peuvent vivre et prospérer ensemble, et de nous donner en exemple ce qui se passe en France, car, si la monarchie prospère, la liberté souffre. De fait, nous avons conservé quelques pratiques de libre discussion; mais de là à une liberté réelle il y a loin. On pense bien que nous n'allons pas perdre notre temps à énumérer l'état pitoyable dans lequel se trouvent toutes les garanties qui nous ont été promises par la charte; les lois de septembre sont debout, cela suffit et répond à tout.

Nous disons, nous, que l'accord n'existe pas. A qui la faute? C'est ce que nous laissons à décider; toutefois, nous demanderons si on a suivi les promesses faites en 1830, si alors on songeait à faire des lois contre les associations politiques, si alors on croyait bon de faire entrer dans la chambre élective jusqu'à deux cents fonctionnaires. N'appellez pas liberté ce qui nous reste de droits politiques, car ils ne servent qu'à masquer votre arbitraire. Au fond, nous voyons la monarchie voulant, comme par le passé, l'étouffer; seulement elle est plus prudente. Les doctrinaires veulent la tuer sans qu'elle puisse appeler du secours. A la vérité, il y a encore en France des hommes de cœur qui veillent pour elle et qui ne lui feront pas défaut.

On continue toujours à s'occuper beaucoup à Lyon de la disparition de M. Decoso, et l'opinion générale la rattache à un crime. Diverses circonstances ne permettent guères d'en douter. Quoique les recherches des magistrats aient été infructueuses jusqu'à présent, nous ne pouvons hésiter à penser qu'il n'en sera pas long-temps ainsi; il ne sera pas dit qu'un

homme pourra disparaître ainsi de notre ville sans qu'on sache ce qu'il est devenu. Quand il s'agit de découvrir quelque complot vrai ou prétendu, la police administrative déploie une activité incroyable. Sera-t-elle moins intelligente aujourd'hui qu'il s'agit de la disparition d'un citoyen, d'un fait qui trouble au plus haut point la sécurité des citoyens?

Si l'on arrive pas à savoir ce qu'est devenu M. Decoso, évidemment on ne pourra plus se croire en sûreté dans la seconde ville de France; on devra croire à l'organisation de quelque bande redoutable de malfaiteurs; on sera même en droit de supposer qu'ils sont assez puissants et assez habiles pour déjouer la police ou paralyser son action. Que nos magistrats ne se lassent donc pas dans leurs investigations; on les approuvera dans toutes les mesures qu'ils prendront pour arriver à la découverte de la vérité, pourvu toutefois qu'elles soient conformes à la loi.

Ainsi, on a eu raison, selon nous, de faire perquisition à l'hôtel de France; on fera bien de se faire rendre compte de tous les faits les plus minutieux et d'interroger les personnes qui se sont trouvées dans cet hôtel pendant le séjour de M. Decoso; on devra en même temps consulter les registres des diligences pour savoir les noms et qualités des personnes qui ont quitté Lyon à cette époque; enfin on ne devra pas négliger les rapports souvent les plus futiles qui pourraient être faits relativement à cet événement. Il est temps de ne plus nous payer de mots, on doit retrouver les traces de M. Decoso. Une police active et intelligente y arriverait, et si la nôtre n'y parvient pas, il faudra en conclure qu'elle ne sert à rien quand il s'agit de préserver la vie des citoyens et d'assurer le repos des familles.

Nous espérons bien aussi qu'on ne gardera pas constamment le silence sur les résultats des recherches qu'on a faites.

Nous avons déjà parlé d'un prétendu miracle qui serait arrivé dans le département de l'Isère. On continue à l'exploiter, et à frapper, en s'en appuyant, l'imagination des habitants de la campagne. Est-il possible qu'on tolère un pareil état de choses, et que ni l'autorité civile ni l'autorité ecclésiastique ne jugent à propos de le faire cesser?

Voici ce qu'on nous écrit à ce sujet :

Loire, le 30 décembre 1846.

Monsieur le rédacteur, Le 20 décembre dernier, au prône de la première messe, M. Marcellin, prêtre-abbé, demeurant à Givors, a déclamé en chaire, dans notre église, que M. le curé de notre paroisse l'avait chargé de donner des explications à l'égard de l'apparition de la Sainte Vierge à deux bergers de la commune de Corps (Isère). Après avoir expliqué qu'il s'était transporté sur les lieux, où il avait rencontré plusieurs ecclésiastiques de qualité, des officiers de tous grades, des laïcs, etc., que tous avaient été convaincus de la vérité du fait, que depuis il s'opérait beaucoup de miracles dans ce pays, il a continué en parlant de la révélation faite aux bergers, à qui il a été dit :

« Que si le peuple ne se convertissait pas, toutes les pommes de terre seraient gâtées avant la Noël, et que réellement elles l'étaient toutes dans ce pays; »

« Que ceux qui avaient du grain devaient le conserver et non le semer, attendu qu'il serait dévoré par des insectes, et que celui qui serait récolté tomberait tout en poussière et ne profiterait pas; qu'une mortalité atteindrait les personnes au-dessus de sept ans si elles ne faisaient pas pénitence, etc., etc. »

Nous vous donnons connaissance de ces faits, qui épouvantent la partie

FEUILLETON DU CENSEUR. — 7 JANVIER 1847.

## LARISSA ET LUCIE,

ROMAN CRÉOLE (\*).

### PREMIÈRE PARTIE.

VII.

Ils étaient parvenus sur les hauteurs qui bornent l'habitation de Lussay du côté de la ville, quand tout-à-coup une immense clarté remplit toute la campagne derrière eux, comme si le soleil, lancé du fond de l'Océan, fût monté brusquement au haut du ciel. Ils se retournèrent vivement.

Toute l'habitation de Lussay était en feu. Ces belles nappes de cannes, sur lesquelles jouait un instant auparavant le souffle de la nuit, n'étaient plus qu'une mer de flammes. La flamme, roulée par le vent, courait en vagues furieuses de l'est à l'ouest sur toute la surface des plantations, avec le bruit d'un vaste étendard battant violemment un orage dans ses plis. Les troncs blancs des palmistes se dressaient comme de longs fantômes au milieu de ces clartés sinistres; mais, atteints bientôt eux-mêmes, ils se transformaient brusquement en colonnes de feu; l'incendie montait dans leurs panaches; ils se balançaient quelque temps d'une façon terrible et retombaient dans la fournaise, en soulevant sur toute la campagne des nuages d'étincelles. De proche en proche, palmistes, cocotiers, tous ces beaux arbres, secouant leurs chevelures de flammes, s'abîmaient avec fracas, comme des mâts qui s'écroulent sur un navire en feu. Les vagues, ne rencontrant plus de sommets où lancer leurs gerbes ardentes et se retenir un moment en jaillissant vers le ciel, s'abandonnaient tout entières au vent, et couraient avec le sourd mugissement des tempêtes qui cherchent de nouveaux obstacles à briser sur leur passage.

Du bord de toutes les propriétés environnantes s'élevèrent bientôt de sourdes clameurs, et un cercle de bruits enferma ce cercle de feu. Les ateliers des habitations voisines se rangeaient précipitamment à la file sur les frontières menacées, afin de barrer le passage à l'incendie et de le repousser de leur territoire. Des cris confus montaient de toutes ces lignes, au milieu des tourbillons de fumée, lorsque la flamme, déferlant avec bruit, venait battre les rivages qu'on lui opposait.

Les routes qui longeaient l'habitation de Lussay furent en un moment couvertes de monde. Le tocsin avait éveillé le bourg d'Isabella, et la foule se portait sur les mornes qui dominaient la scène. Du milieu des cris, du bruit, des voix, sortaient des imprécations et des menaces; une haine im-

mense se mêlait à la pitié générale, et, long-temps couvée, éclatait enfin autour de ce désastre. Le nom de Léo était lancé de toutes parts à l'incendie; on l'accusait tout haut, et avec une violence qui n'avait d'égale que la violence même de sa ruine. On disait que son orgueil et sa tyrannie avaient poussé au désespoir les nègres de l'habitation, et que sans doute quelque horrible injustice, comblant enfin la mesure, avait fait allumer cette flamme par les esclaves. Nul ne l'avait aperçu encore, on l'appelait, on se demandait où il était, ce qu'il était devenu; tous les regards le cherchaient dans le lointain.

Léo! il s'était élancé de son hamac, éveillé des premiers par cette clarté soudaine. Il avait d'un coup violent fait tomber les jalousies de sa fenêtre, et il avait vu l'habitation en feu. Une rage terrible, le soullevant de terre, l'avait jeté dans la savane, et il y était resté un moment, promenant son regard dans le cercle entier de l'incendie. Ses pensées, comme des ailes, battaient ses tempes avec une telle rapidité, qu'elles le tiraient immobile à sa place. Puis, emporté par une explosion violente de colère, il s'était mis à courir comme un fou en appelant les nègres, le commandeur, d'une voix tonnante. Aveuglé par la fureur, il passait d'une case à l'autre, sans rien voir, sans rien entendre, frappant et appelant. Lorsqu'il fut arrivé au bout de la rue principale, et qu'il eut renversé la dernière porte, il se retourna pour voir si tout l'atelier était derrière lui. Les ruelles étaient désertes! personne! Léo poussa un cri de rage, et s'élança dans la première case qui se présentait devant lui. La case était vide! Il se jeta successivement dans plusieurs autres. Vides aussi! Alors il croisa froidement ses deux bras sur sa poitrine, et se remit à marcher lentement vers la maison en regardant l'incendie.

La foule avait bien deviné: c'étaient les nègres de l'habitation qui avaient mis le feu. Ce nègre que Léo avait chassé lorsqu'il était venu demander justice avait soulevé l'atelier en y portant sa colère. Des ressentiments implacables fermentaient depuis long-temps dans toutes ces petites cases, mais comprimés par la terreur; un silence de mort régnait sur l'habitation. Tout s'était s'éteint embrasé à ce souffle. Sur les deux heures du matin, au milieu du calme profond de la campagne, tous les nègres, femmes, enfants, étaient sortis de leurs cases, leur linge roulé en paquets au bout de leurs bâtons, et avaient traversé les savanes en silence. Arrivés près de l'ajoupa où brûlait le feu des nègres de garde, ils avaient pris chacun un fison enfilé, et s'étaient dispersés par groupes dans toutes les lisières des plantations, en se donnant rendez-vous dans un bois voisin. En marchant, ils lançaient leurs tisons au milieu des cannes. Après avoir traversé ainsi l'habitation tout entière, laissant derrière eux une étincelle dans chaque plantation, ils s'étaient rejoints sur un morne couronné de bois, et de là, penchés sur la plaine, ils avaient attendu. De minces colonnes de fumée s'étaient élevées bientôt du milieu des cannes; elles s'étaient épaissies peu à peu, un nuage sombre s'était étendu ensuite sur toute la propriété comme un ciel d'orage, puis tout-à-coup ce voile s'était déchiré avec un

bruit terrible, et la flamme avait jailli de toutes parts, comme si un éclair eût mis le feu à une lieue de poudre. Alors, voyant leur incendie allumé, les nègres s'étaient enfoncés dans les bois pour ne plus revenir. De là, ils avaient entendu toute la campagne s'éveiller.

La clarté était si vive, que les étoiles s'étaient subitement éteintes dans tout le ciel, comme si le soleil se fût brusquement levé au milieu d'elles. Léo, les bras croisés sur sa poitrine, se promenait devant la maison, dans la savane, comme un capitaine reste le dernier sur son navire en détresse. Toutes les plantations étant situées sous le vent de cette savane, l'incendie ne pouvait l'atteindre. Penché tout entier par le vent du côté opposé, il n'y jetait que sa lueur; mais cette lumière était si éclatante, qu'elle semblait aussi de la flamme. Maisons, savanes, tout paraissait en feu comme le reste.

Lorsque, des bords de l'habitation, la foule, qui cherchait partout Léo, l'aperçut debout dans cette étroite enceinte, un cri s'éleva sur toute la frontière. Léo se sentit reconnu. Un sourire amer contracta son visage; il continua de marcher devant la maison, allant et venant, comme si, prisonnier dans ce cercle de flamme, il eût cherché vainement quelque issue pour en sortir. De là, il entendait autour de lui la rumeur de la foule, confuse, lointaine, mais hostile, mais terrible. Personne ne venait à lui; il tourna seul, toute la nuit, dans sa savane illuminée, et la foule répandue autour de son incendie ne songea qu'à le lui rejeter! Il resta impassible, appuyé pour ainsi dire sur sa hache, contemplant le feu, écoutant les clameurs et ne songeant qu'à faire bonne contenance. Debout immobile, dans une attitude de guerre et de défi, il vit s'éteindre autour de lui la dernière flamme et mourir la dernière rumeur.

Mais lorsque, aux premières clartés du matin, l'incendie, qui n'avait guère eu à dévorer que des feuilles et de la paille, — une récolte, — contenu de toutes parts et ne trouvant plus rien à brûler, fut retombé en fumée sur la terre; lorsque la foule, épuisée par la terreur et la fatigue, se fut dispersée en tous sens, et qu'abandonné à lui-même, Léo ne vit plus autour de lui qu'une campagne silencieuse et désolée, il chancela comme un homme ivre, et, jetant enfin, lui aussi, son cri de détresse, qui fut terrible, car il avait été long-temps refoulé, il tomba la face contre terre au milieu de la savane.

Le soleil se leva sur l'île avec splendeur, et éclaira le désastre de la nuit. Quel spectacle! l'habitation était lugubre à voir. Si riche, si murmurante la veille, elle n'était plus que cendre et que fumée. Toutes les plantations étaient consumées; on n'apercevait sur toute la surface de la propriété que des sillons pleins de cendres; pas une feuille, pas un arbre: une lieue carrée de terre nue et calcinée. Les cases des nègres, qui formaient un village sur la pente d'un morne, avaient disparu, et le morne fumait comme un volcan qui s'éteint. De toutes parts s'élevait une odeur de cendre chaude. Il ne restait debout que la maison, trois palmistes devant la porte, et le moulin, les ailes en croix.

\* Voir le Censeur des 1<sup>er</sup>, 3, 5 et 6 janvier 1847.

la moins éclairée de la population, et amènent la perturbation et le désordre parmi le peuple, déjà accablé par la cherté des vivres, en vous priant de donner la publicité que vous croirez nécessaire pour réprimer de semblables abus propagés par l'autorité ecclésiastique.

Nous avons l'honneur d'être, etc. (Suivent les signatures.)

Le *Times* ne se lasse pas de dénigrer nos braves marins, soit qu'ils combattent dans les eaux de Tanger, soit qu'ils se battent à Mogader, soit qu'ils aient à supporter les périls et les fatigues du séjour de Taïti. Ainsi, une lettre adressée de Taïti, 1<sup>er</sup> juin 1846, à ce journal, contient les fables haineuses qui suivent :

« Les naturels de Taïti et de Huahine ont prouvé qu'ils valaient mieux que les Français, car ils les ont mis hors de combat dans cette île et repoussé la frégate *l'Uranie* de 60 canons, et *l'Uranie* est retournée à Taïti sans avoir obtenu aucun des avantages sur lesquels elle avait compté en attaquant et en prenant l'île. Ici, les naturels, stimulés sans doute par cet exemple, ont attaqué la ville, brûlé les maisons des officiers français les plus détestés, blessé et tué beaucoup de soldats, et se sont retirés sans avoir perdu un seul homme. Là-dessus, les Français, très effrayés, ont établi des postes sur toutes les hauteurs autour de la ville. Ces postes ont été attaqués chaque jour par les naturels.

« A l'arrivée de l'amiral français sur une frégate de 60 canons, ils sont allés attaquer Papepou avec 1,400 hommes; mais ils ont été repoussés après avoir brûlé l'église. Ils n'ont pu enlever que quelques chevaux. Après quinze jours d'absence, ils sont revenus, et les soldats ont obtenu deux jours de repos. Samedi dernier, ils ont été attaqués, à six heures du matin, le fort de Pounavia; ils ont été repoussés, mais avec peine.

« Samedi, le steamer *le Phaéton* a ramené 54 blessés, parmi lesquels plusieurs officiers, y compris le commandant en chef et l'aide-camp du gouverneur.

« P. S. — *Le Phaéton* vient d'arriver avec des blessés et des mourants. Il y en a 50. On les débarque aussi promptement que possible. »

On ne peut admettre à l'étranger, dans le Nord, que notre cabinet proteste sérieusement, en ce qui touche l'incorporation de Cracovie.

On m'a dit, écrit-on de Saint-Petersbourg au *Times*, que la protestation de M. Guizot était faite pour les chambres. Cela est très probable, car M. Guizot sait bien qu'il la protestation ne produira aucun effet.

Ainsi, la Russie et l'Autriche, peut-être la Prusse aussi, se disent, quand la France légale émet quelque vœu pour la Pologne : C'est du verbiage, c'est une parole stérile. On s'en tiendra là, car on ne veut que donner une apparente satisfaction aux sympathies populaires.

Une lettre de Madrid annonce que le gouvernement espagnol aurait reçu la nouvelle d'un succès éclatant obtenu par les troupes de la reine dona Maria sur le corps des insurgés commandé par le général Bomfin. Ce général, après avoir battu une colonne mobile de la reine près de Leiria, s'avancait vers la capitale. Un mouvement du maréchal Saldanha l'obligea, si nous en croyons cette lettre, à s'arrêter à Torres-Vedras, où il avait concentré toutes ses forces, s'élevant à 3,000 hommes environ. C'est près de cette ville que le général Bomfin a été attaqué dans la journée du 22 décembre. Un courrier aurait apporté à Madrid la nouvelle que le comte Bomfin, abandonné de ses troupes, aurait été obligé de se rendre à discrétion avec 200 officiers.

Les nouvelles du Portugal venues par voie d'Espagne sont, comme on sait, très suspectes. Nous attendrons les nouvelles par voie de mer. Si Bomfin est pris, c'est un otage qui garantit la vie du duc de Terceira, mais voilà tout.

## Paris, le 4 janvier 1847.

(CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE DU CENSEUR.)

C'est à l'occasion de M. Roulland, procureur-général à Douai, que la presse a cru devoir s'occuper des fonctionnaires qui voyagent gratis sur les chemins de fer. Le lendemain du jour où il avait été question de cette affaire dans les journaux, M. Martin (du Nord), qui ne supposait sans doute pas qu'un procureur-général pût accepter d'une compagnie de chemin de fer la remise du prix de sa place quand il montait dans ses wa-

gons, fit appeler M. Roulland. « Eh bien ! lui dit-il, les journaux vous arrangent d'une jolie façon ; mais cela leur coûtera cher. J'espère que vous allez leur faire un bon procès. Comment ! supposer qu'un procureur-général se respecte assez peu pour consentir à devenir l'obligé d'une compagnie de chemin de fer contre laquelle il peut être fréquemment contraint de sévir ! Il n'est pas possible de pousser plus loin le mépris et l'insulte ! Une telle audace ne saurait rester impunie. »

M. Roulland écoutait tout cela sans mot dire. Quand M. le ministre de la justice eut fini, il prit à son tour la parole, et confessa que la presse n'était pas aussi coupable qu'elle en avait l'air, attendu qu'il avait accepté, et qu'il n'avait pas cru mal faire en l'acceptant, la faveur qui lui était reprochée. « C'est différent, reprit M. Martin (du Nord), dont la figure était loin d'être radieuse en ce moment ; alors il faut vous taire, et j'en suis bien fâché pour vous comme pour la magistrature. »

On dit qu'à la suite de cette entrevue et de cet aveu auquel il était loin de s'attendre, M. le ministre de la justice a cru devoir prendre des mesures pour faire cesser un abus dont l'existence ne s'était pas présentée à son esprit comme une chose possible. Excellent ministre ! comme il connaît peu les gens qui servent sous ses ordres !

P.-S. — Nous apprenons de source certaine que M. Maurice Duval, préfet du Nord, et M. Chopin d'Arnouville, préfet du Bas-Rhin, sont mis à la retraite. Trois autres préfets, dont nous ignorons encore les noms, sont dans le même cas. M. Maurice Duval est remplacé par M. Desmousseaux de Givré, préfet du Pas-de-Calais ; c'est la récompense, bien méritée, de ses exploits aux dernières élections. M. Mercier, préfet de l'Oise, est désigné pour succéder à M. Desmousseaux de Givré.

La cause libérale doit à M. Crémieux un succès de plus. Nous ne savons si M. Dessesaignes se félicitera d'avoir intenté l'incroyable procès sur lequel vient de statuer par appel le tribunal de Blois.

On se rappelle qu'aux élections dernières, 53 électeurs de Vendôme attaquèrent devant la chambre, par des protestations, l'élection de M. Dessesaignes ; ils articulaient un grand nombre de faits d'intimidation et de corruption ; ils signalaient des promesses de places, des promesses d'argent. La chambre admit l'élu dans son sein. Le débat fut vif, mais la majorité décida.

Un fait inouï se révéla dans la discussion : M. Dessesaignes avait assigné en police correctionnelle deux des signataires de la protestation. L'opposition, par l'organe de MM. Duvergier de Hauranne, Odilon Barrot et Lherbette, s'éleva contre cette atteinte aux droits de la chambre, contre cette intimidation d'une nouvelle espèce, qui, par la crainte des tribunaux, briserait l'exercice du droit de protestation ; mais la majorité n'en prononça pas moins l'admission de M. Dessesaignes, qui donna suite au procès.

Les débats s'ouvrirent le 2 octobre dernier devant le tribunal correctionnel de Vendôme.

M. Dessesaignes avait été attaqué par 53 électeurs dont 51 étaient dans une position de fortune indépendante ; il y en avait 2 dont le travail suffisait à peine, leurs impôts prélevés, au soutien de leur famille ; ils furent assignés seuls. M. Dessesaignes demandait, en vertu d'une loi qui punit comme diffamation, sans permettre aucune preuve, toute imputation ou allégation d'un fait, vrai ou faux, portant atteinte à l'honneur et à la considération, une condamnation en 25,000 fr. de dommages-intérêts contre chacun des prévenus, sans préjudice des réquisitions du ministère public, qui pouvaient amener l'emprisonnement et l'amende.

L'un des deux prévenus demanda merci ; le plaignant se désista à son égard. L'autre, Renou Ruet, n'est qu'un pauvre tailleur, mais d'un caractère ferme, résolu, plein de dévouement, d'ailleurs, à ses idées indépendantes ; il voulut subir le procès.

M. Léon Duval plaida pour M. Dessesaignes, M. Crémieux pour Renou Ruet. Le tribunal de Vendôme se déclara compétent. M. Dessesaignes ne réclama que les dépens, les insertions et l'affiche du jugement ; la décision les lui accorda et condamna Renou Ruet à 300 fr. d'amende.

Sur l'appel devant le tribunal de Blois, M. Crémieux a de nouveau présenté la défense de Renou Ruet.

Une double question de compétence avait été soulevée par M. Crémieux à Vendôme ; elle a été reproduite à Blois. Le tribunal d'appel n'ayant pas statué, nous croyons inutile de présenter

la discussion des avocats ; nous devons cependant citer un fait qui vient prouver une fois de plus combien les sympathies publiques sont favorables aux idées généreuses de l'opposition.

Dans sa péroraison, M. Crémieux a rappelé la protection et le dévouement de la France à tous les peuples opprimés ; il a rattaché à cette pensée la nécessité d'une représentation nationale pure, au-dessus du soupçon même de la corruption ; il a vivement adjuré le tribunal de repousser le fatal présent que la politique voulait faire à la justice, en mêlant les magistrats à des luttes qui ne doivent avoir que le parlement pour juge souverain ; il a flétri la corruption par des paroles énergiques. Des applaudissements unanimes, que le tribunal n'a pas même songé à comprimer, ont attesté les plus honorables sympathies dans ce nombreux public, où le peuple était mêlé aux hommes les plus marquants du pays par leur fortune, leur position sociale, leur savoir.

Au reste, le tribunal a la compris qu'une pareille cause doit avoir une solution autre que celle que M. Dessesaignes réclame.

Un article de la loi du 26 mai 1819 porte « qu'il sera sursis à l'action en diffamation, quand le fait imputé ou allégué sera un crime ou un délit, et que l'auteur de l'imputation l'aura dénoncé. »

M. Crémieux a pris des conclusions subsidiaires tendant au sursis fondé sur la dénonciation qu'il faisait à l'instant même du fait qu'on reprochait à Renou d'avoir imputé à M. Dessesaignes. « Ce fait, a-t-il dit, je l'étends et le précise. Le voici : Girard de Ville-Romain a dit à Renou, en présence de témoins : « Votez pour M. Dessesaignes ; venez déjeuner avec nous, c'est moi qui régale. » J'ai eu 3,000 fr. de M. Dessesaignes pour régaler les électeurs ; je vous invite et je paie. » Je dépose ici même une dénonciation à M. le procureur du roi. »

L'avocat de M. Dessesaignes et M. le procureur du roi ont opposé une double fin de non-recevoir :

1<sup>re</sup> La dénonciation était tardive ;  
2<sup>re</sup> Le procureur du roi de Blois était incompétent pour recevoir la plainte.

Après les conclusions du ministère public, qui tendaient au rejet de la plainte ou dénonciation et à la confirmation du jugement, le tribunal a délibéré une heure en chambre du conseil, et a prononcé ensuite la remise à huitaine.

A l'audience du 31 décembre, le tribunal, après un nouveau délibéré, sans s'arrêter aux fins de non recevoir, sans s'occuper du moyen d'incompétence, a prononcé un jugement par lequel il donne acte à Renou Ruet de la dénonciation faite par lui en conclusion et dans la plainte déposée aux mains de M. le procureur du roi, délasse au ministère public le soin de suivre sur cette plainte ainsi qu'il avisera, et surseoit, jusqu'à décision sur ladite plainte, au jugement de l'appel, dépens réservés.

### On lit dans le *Moniteur Industriel* :

« L'année qui vient de finir est féconde en enseignements financiers. Que d'entreprises, que de fonds demandés, que de versements faits, et cependant le cours des principales valeurs est élevé ! C'est une preuve sans réplique que non seulement la France a d'immenses capitaux entre les mains, mais encore que ces capitaux se décident enfin à se porter vers la spéculation et l'industrie.

« On peut, on doit même s'élever avec énergie contre l'agiotage ; car, tous comptes faits, c'est un art au moyen duquel quelques uns parviennent à s'emparer du bien des autres. Mais cependant il faut voir les choses telles qu'elles sont. On n'agit pas partout. Eh bien ! là où l'on n'agit pas, les capitaux vont-ils plus directement, plus abondamment au travail agricole et industriel ? Aujourd'hui, en France, l'agiotage est trop développé. Il faut le réprimer sans ménagement.

« Mais n'arrêtons pas la spéculation. Au contraire, facilitons-la, étendons-la, provoquons-la le plus possible. Si la France appliquait tous les capitaux qu'elle possède au travail industriel et agricole, avant dix ans sa richesse, son bien-être et sa puissance seraient doublés. Car, que l'on ne s'y trompe pas, en France le travail ne crée pas seulement des produits, il crée, il fait surgir des consommateurs pour les acheter. Est-ce que ce qui s'est passé au milieu de nous depuis cinquante ans n'est pas là pour le prouver ?

« Aussi la mission du gouvernement est plus grande et plus grave que jamais. Si la France n'est pas arrêtée, entravée dans sa marche, elle a un brillant avenir devant elle. On ne saurait le contester. Mais que notre agriculture, que notre industrie, les deux sources de notre richesse, viennent à moins produire, qu'une partie de nos capitaux aille à l'étranger, en sera-t-il de même ? Une grave responsabilité pèse sur notre gouvernement. »

— Sur les mornes, dans le sentier.  
— Oui ! oui ! c'est elle ! Comme elle court ! voyez donc ! Qu'est-ce qui lui arrive ce matin ?  
— Parbleu ! elle a vu la cendre, et elle se sauve.  
Et l'on commença à chanter, avec des éclats de rire, sur toute la route :

Si cannes à vous brûlées, monsieur, là,  
L'amour à vous flambé.

Tout-à-coup, au milieu de cette foule qui contemplait et qui chantait les effets de l'incendie, la nouvelle suivante tomba comme la foudre :

— M. Ernest de Lussay est arrivé de France !  
Ce fut un coup de théâtre. En un instant, tout ce flot de monde s'écoula le long des mornes vers le bourg pour aller voir ce jeune homme, bien plus curieux encore que l'incendie dans un tel moment et après l'histoire de ces trois années. Tout ce qui enviait, haïssait et caressait Léo depuis si longtemps, poussait des cris de triomphe. Après le désastre de la nuit, il ne manquait à la joie publique que l'arrivée de la famille de Lussay, et voilà que le fils aîné de la maison arrivait justement. Il ne manquait plus rien. Léo était achevé.

En quelques minutes, la route, les sentiers, tous les aboutissants de l'habitation furent déserts. Il ne restait plus qu'un groupe à l'ombre sous un mapou. C'étaient les zambos. Ils ne se disaient pas un mot, ils se serraient les mains en silence, ils rayonnaient. On eût dit qu'ils venaient tous de faire brusquement fortune.

Léo, qui du fond de sa solitude avait vu cette foule s'écouler précipitamment par toutes les issues, et qui regardait avec étonnement cette déroute générale sans la comprendre, vit alors ce groupe traverser le chemin, entrer sur les terres de l'habitation, où depuis la nuit nul n'avait mis le pied, et se diriger vers lui. Il reconnut ses amis.

Ils venaient lui porter leurs compliments de condoléance et lui apprendre la triste nouvelle de l'arrivée de M. Ernest de Lussay. Pour rien au monde ils n'eussent voulu la lui laisser apporter par d'autres ; ils avaient besoin de le frapper eux-mêmes de ce coup inattendu.

Ils marchaient en silence comme des hommes affligés. En arrivant, ils tendirent la main en signe de sympathie douloureuse.

Léo, la main dans son gilet, le visage contracté par le dédain, ne fit pas un mouvement et les regarda sans transition. Mais, avec une exclamation générale, ils lui donnèrent leur nouvelle. Alors Léo retira sa main de sa poitrine, et d'un geste violent les chassa.

Ils s'en allèrent en riant aux éclats.  
Léo entra dans la maison, ferma la porte, et tout sembla mort sur l'habitation. Jusqu'au soir on n'y vit pas une ombre.

(La suite à un prochain numéro.)

Léo se leva, promena les yeux autour de lui, et se mit à errer dans l'habitation, soulevant de temps en temps la cendre du bout de sa canne, et faisant voler des gerbes d'étincelles avec un rire amer.

Cependant, la foule, après s'être un peu séparée, revenait et se rangeait autour de la route, sur les hauteurs voisines, comme pendant la nuit, pour contempler le reste du spectacle. Mais cette fois aucun cri ne s'éleva : une tristesse si profonde planait sur ces débris, qu'elle inspira partout le silence.

Léo, en marchant, regardait s'amasser la foule au dehors. Personne ne franchissait les limites de l'habitation, et de tous ses amis de la veille aucun ne paraissait. Lui, cependant, il continuait sa tournée, et il sentait le mépris gonfler ses lèvres. Toute la couvée des sentiments violents se réveillait dans son âme ; mais ils devaient bientôt s'échapper par une blessure qui perça son cœur, et par laquelle il perdit toutes ses forces, même le dédain. Il vit venir de loin, par un sentier qui passait sur les mornes, une femme, et ses yeux, malgré la distance, eurent bien vite reconnu Larissa. Il baissa la tête, écrasé de douleur ; il lui sembla alors que tout était fini pour lui à jamais, et, s'asseyant sur une pierre, il éclata en sanglots.

C'était bien Larissa, en effet. Elle avait voulu voir aussi cette habitation brûlée, et, suivie de ses deux petites négresses, elle était venue comme tout le monde. Lorsqu'elle fut arrivée au haut du morne, elle s'écarta un peu du sentier, afin de se mettre à l'abri du regard. Elle s'assit sous un arbre et ouvrit son ombrelle à cause du soleil. De là, elle contemplait cette ruine, pendant que de l'autre bord de l'habitation, assis comme elle, Léo la contemplait lui-même avec désespoir.

Larissa avait bon cœur, quoiqu'elle vécût depuis long-temps de vanité ; le spectacle de cette désolation la toucha, et quand elle aperçut à son tour Léo dans le lointain, elle éprouva une pitié pleine d'effroi. Le lugubre aspect de cette campagne, la grandeur des ravages, épouvantaient ses yeux. Léo, assis à l'écart, l'effrayait au-delà de toute expression. Elle redoutait sa douleur en songeant à sa violence et en considérant sa ruine. Elle mit son mouchoir sur sa figure et resta un moment plongée dans de sombres rêveries. Debout, derrière elle, ses deux petites négresses regardaient la campagne. Lorsqu'elle releva la tête, elle aperçut, à quelques pas de l'arbre sous lequel elle était assise, l'un des deux zambos sur lesquels Léo avait compté pour sa tentative du soir. Il semblait vouloir lui parler, et il tournait depuis un moment à quelque distance de l'arbre, n'osant se décider, et paraissant avoir peur d'être vu de l'habitation. Cependant il finit par prendre son parti et s'avança en saluant de toutes ses forces. Larissa reprit aussitôt son air de hauteur, et, rejetant un peupon ombrelle en arrière, elle lui présenta un visage impassible. Le zambo s'approcha.

— Larissa, lui dit-il à voix basse, je suis chargé de vous donner un avis. Un grand danger vous menace. Faites veiller tout votre monde cette nuit. Larissa tressaillit.

— Que voulez-vous dire ? demanda-t-elle d'une voix troublée.

— Je ne puis tout vous expliquer, reprit-il, j'ai voulu vous avertir seulement d'être sur vos gardes ce soir. Peut-être même feriez-vous bien d'aller passer quelques jours à la campagne, chez une de vos amies ; vous ne seriez pas en sûreté chez vous cette nuit.

Elle fixa sur lui un regard étincelant et profond. Il leva un doigt, et, sans parler, sans faire un mouvement du reste du corps, d'un geste imperceptible lui montra l'habitation.

— Vous m'effrayez, s'écria Larissa. Parlez, je vous en prie ; je ne vous comprends pas.

Le zambo se rapprocha d'elle.

— Eh bien ! il voulait vous enlever cette nuit et vous emporter je ne sais où.

Larissa fit un cri.

— Il avait un bateau tout prêt, continua le zambo ; à minuit, une barque devait se rendre sous vos fenêtres, et une de vos négresses aurait ouvert votre porte à un signal convenu.

Larissa se leva en sursaut. Elle tremblait de tout son corps. Elle jeta un regard de terreur sur cette campagne dévastée, et aperçut Léo dans l'éloignement, immobile, la tête baissée, paraissant méditer son projet. Elle se détourna avec effroi, et saisit par la main ses deux petites négresses.

— Il ne s'attendait pas à cet incendie, reprit le zambo. Vous le voyez là-bas, il est écrasé. Sans doute le réveil sera terrible. Soyez prudente ; pas un mot de moi, au nom du ciel !

— Je vous le promets ; je vous remercie, dit-elle. O mon Dieu ! ô mon Dieu !

Le zambo se retira avec précaution d'un côté, pendant que Larissa s'enfuyait précipitamment d'un autre.

Si tout-à-coup, un jour, au milieu de Versailles, quelque gentilhomme se fût penché à l'oreille de M<sup>me</sup> de Montespan, et lui eût dit : — Marquise, demain, vous n'aurez ni pages, ni carrosses, ni gardes ; cette nuit, vous serez enlevée de votre palais par un commis de la rue Saint-Denis, et vous vous réveillerez dans un village de la Basse-Bretagne —, la marquise n'eût pas été saisie de plus d'épouvante que ne le fut Larissa à cette déclaration soudaine. Cette terre couverte de cendres lui rappela tout-à-coup ces paroles que Léo lui avait dites le premier jour, dans un transport de jalousie : « J'aurais du plaisir à vous voir assise tristement sur le seuil d'une misérable case, sans colliers et sans madras. » Debout dans le lointain, il semblait la regarder dépouillée comme il le lui avait prédit.

Elle s'enfuit dans un trouble inexprimable. Les petites négresses criaient, ne sachant ce que c'était. Ce fut alors que les nègres, réunis en foule autour de l'habitation, aperçurent Larissa descendant rapidement, par un sentier de traverse, les mornes qui mènent au bourg de Santa-Isabella. L'arbre sous lequel elle s'était assise en arrivant l'avait cachée aux regards.

— Larissa ! voilà Larissa ! s'écria le premier qui la découvrit.

— Où donc ?



## Afrique française.

ORAN, le 25 décembre 1846. — M. le lieutenant-général de Lamoricière se trouve depuis quelques jours dans la subdivision de Mascara. On pense que le voyage de cet officier-général se rattache à la réorganisation militaire de l'Algérie, qui vient d'être ordonnée.

Vous savez que de nombreuses arrestations ont été opérées dans diverses tribus de la subdivision de Tlemcen. Parmi les personnages arrêtés se trouvent deux chefs qui, d'après des données que l'on a lieu de croire certaines, étaient chargés non seulement de diriger les espions envoyés par Abd-el-Kader, mais encore d'organiser les bandes de brigands qui pendant quelque temps, trouvant la vigilance de nos autorités, étaient parvenues à jeter le trouble dans certaines tribus, et à rendre les communications difficiles et dangereuses. Une trentaine d'Arabes arrêtés dans ces circonstances ont été embarqués sur le bâtiment à vapeur le *Phare*, allant à Alger, pour être dirigés sur les dépôts de prisonniers de guerre établis en France.

On espère que cette mesure contribuera au maintien de la tranquillité dont notre province jouit en ce moment.

Deux bataillons du 5<sup>e</sup> d'infanterie légère avaient été laissés dans notre province dans un moment où l'on considérait comme imminente une expédition dans le Maroc. Ces troupes ont été embarquées dernièrement pour Alger sur les bâtiments à vapeur le *Tartare* et le *Phare*.

Le bâtiment à vapeur le *Cocyle* fait route le 20 pour Djemma-Ghazaouat et Tanger. Nous sommes sans nouvelles du vapeur l'*Achéron*, qui a transporté à Mazagan, l'un des ports marocains, le consul-général et chargé d'affaires de France, se rendant auprès de l'empereur Abd-er-Rhaman.

Le vapeur-hôpital le *Cerbère* est arrivé le 20, venant de Port-Vendres, et ayant relâché successivement à Roses, Palma et Carthagène. Ce bâtiment embarquera demain 90 malades. Pendant son dernier voyage, il a perdu quelques uns de ses passagers, tous militaires malades.

Des avis reçus de Mascara confirment la nouvelle de la soumission de diverses tribus ou fractions de tribus.

Nous avons eu de forts coups de vent qui ont causé quelques sinistres. Le 12 de ce mois, une bombe espagnole chargée de paille, venant de Carthagène, et qui avait mouillé à l'entrée de la rade de Mers-el-Kebir, est allée se briser à la côte, devant Oran, à neuf heures du soir. Ses amarrages avaient cassé. L'équipage de ce navire est parvenu à aborder au quai avec la chaloupe. Deux autres navires qui n'avaient pu gagner la rade de Mers-el-Kebir y ont été remorqués par le vapeur du commerce le *Pourvoyeur*, payé pour cette opération. Enfin, un brick français avait jeté l'ancre presque sous la batterie turque; son capitaine s'étant rendu auprès du général Thierry, commandant la subdivision d'Oran, pour demander des secours, ordre fut donné au vapeur le *Cocyle* de remorquer ce navire en rade. On ne devrait pas avoir besoin de demander, en pareil cas, des secours qui peuvent être tardifs. Pourquoi les vapeurs de l'Etat mouillés en rade ne seraient-ils pas autorisés à aller au-devant des navires qui ne peuvent, à cause du mauvais temps, gagner le mouillage?

## Chronique.

Le troisième début de la première basse d'opéra comique a eu lieu hier au soir dans le *Châlet*. M. Vial a une mauvaise voix, cavernueuse et peu timbrée; les efforts qu'il fait pour la développer ne remédient pas à ces défauts, au contraire. Il a été obligé de supprimer plusieurs traits marqués dans la partition, ce qui n'est pas bon signe. N'importe, il a été à peu près accepté; nous disons à peu près, car les applaudissements n'étaient guère plus nombreux que les sifflets.

Un incident a troublé la représentation de l'opéra de M. Adam. M. Altayrac étant indisposé, M. Aujac l'a remplacé dans le rôle de Daniel. Dès la première scène, sur une note un peu hasardeuse commise par ce dernier, une exclamation prononcée d'un ton insultant et quelques *chuts* l'ont interrompu. Siffler est le droit du public, puisque tel est l'usage (usage fort sauvage, par parenthèse, et qui devrait bien être remplacé par quelque mode de manifestation plus paisible). Jusque-là les interrupteurs avaient tort, vu le ton de l'interruption; mais M. Aujac s'est emporté sur-le-champ, a jeté avec colère la lettre de Bettly qu'il tenait à la main, a fait un geste menaçant aux interrupteurs, et a quitté la scène, c'est-à-dire s'est mis dans ses torts. *Indé iré*.

Le régisseur a paru et s'est adressé au public en cette forme un peu leste: « Messieurs, qu'y a-t-il pour votre service? — En prison! en prison! » s'est écriée la voix féroce de quelque lion irrité. Quel était donc celui que voulait mettre en prison ce monsieur? Le régisseur ou M. Aujac? Ce dernier, sans doute. Mais si M. Aujac a manqué aux convenances, de là à la prison il y a loin. Peste! ce lion ne plaisantait pas. Cela rappelle le *Qu'on le pend!* du juge endormi. M. Aujac, ou plutôt le régisseur, est venu faire des excuses, car M. Aujac a conservé un air fort peu contrit, et la pièce a continué.

Sans doute, les interrupteurs avaient tort; le sifflet, pour une seule note fautive dans tout un rôle, eût été sévère, une interjection insultante était déplacée. Mais il est difficile d'excuser la scène faite par M. Aujac. Le public était pour rien dans cette interruption isolée, et cet artiste a manqué aux égards qu'il doit à un public ordinairement indulgent pour lui; il eût mieux agi de faire lui-même ses excuses, et surtout de ne pas sembler rester étranger à celles exprimées en son nom par M. Pougin.

— Les travaux de démolition pour l'ouverture de la rue Centrale sont commencés depuis quelques jours dans le massif de maisons situé entre les rues Tupin et Ferrandière; ils se poursuivent activement.

— Au moment de mettre sous presse, on nous assure que M. Decroix est en ce moment en Italie.

— Le premier jour de l'an, un grand nombre de fidèles étaient réunis dans l'église de Villefranche, à la messe de neuf heures. C'est la messe à laquelle toute la bourgeoisie assiste ordinairement. Au moment où le service divin se terminait, un bruit de chiens qui se battaient fut entendu dans l'intérieur de l'église, près des grandes portes de sortie, et en même temps une voix qui criait: *C'est un chien enragé!* Aussitôt la peur s'empara des assistants à tel point que chacun se leva pour s'armer de sa chaise. Il y eut un mouvement d'oscillation dans la foule, qui se précipitait pour fuir, comme frappée de terreur. Des cris étaient jetés; on se poussait, on se renversait. Heureusement les grandes portes purent s'ouvrir, et la foule s'écoula sans trop d'accidents.

Le cri qui a été proféré aurait pu avoir des conséquences plus graves. Nous voulons bien le mettre sur le compte de l'imprudence et de la sottise; mais, pour éviter le retour d'un semblable désordre, nous devons prévenir que l'imprudence et la sottise sont punies par la loi toutes les fois qu'il en résulte des accidents.

— Ces jours derniers, la gendarmerie a arrêté au milieu d'un bois situé entre Carnoules et Pignans (Var), dans une grotte dont l'entrée était masquée par des rochers, un réclusionnaire libéré. Cet homme, âgé de 22 ans, était possesseur d'un fusil, d'une certaine quantité de balles et de poudre, et de plusieurs objets d'égise dérobés aux communes voisines. Cerné tout d'un coup et gar-

rotté à l'improviste dans son antre, ce malfaiteur n'a pas eu le temps d'opposer de la résistance.

— Des enfants de la commune de Mouthier-en-Bresse se rendaient au catéchisme; Claude Poulet, l'un d'eux, âgé de 14 ans, pour abrégier son trajet, conçut l'imprudent dessein de traverser l'étang de la Verne, qu'il croyait complètement gelé. Son exemple, heureusement, ne fut point suivi. Arrivé à une assez grande distance du bord, ses camarades le virent disparaître sous la glace, qui se brisa sous lui.

A leurs cris de détresse accoururent les habitants du hameau de la Verne, et Joseph Morlin, l'un d'eux, garde champêtre de Mouthier, s'étant fait indiquer l'endroit où Poulet avait disparu, brisa la glace, et, entrant dans l'eau jusqu'au cou, ne tarda pas à ramener à la surface le corps du malheureux enfant. Mais, saisi par le froid, Morlin ne put accomplir son acte de courage, et il aurait péri victime de son dévouement, sans le secours du sieur Boucley, qui l'aida à sortir de l'eau et à regagner son domicile.

Le corps de l'enfant fut retiré avec de longues perches. L'action du froid intense qu'il faisait avait probablement complété l'asphyxie, quoique l'immersion n'eût pas duré plus de dix minutes; mais, au lieu de le transporter dans une des maisons voisines, et d'essayer, par des soins, de le rappeler à la vie, les personnes présentes, le voyant sans mouvement, l'abandonnèrent sur le bord de l'étang, à cause de ce préjugé trop généralement répandu dans nos campagnes, que, Poulet succombant à une mort violente, ils ne pouvaient le transporter avant que la justice n'eût fait la levée du corps.

Malgré ce triste résultat, l'acte de dévouement d'officier Morlin, qui, par un froid si intense, n'a point hésité à briser la glace et à se jeter dans une eau dont il ignorait la profondeur pour sauver la vie de son semblable, est au-dessus de tout éloge.

— La mort vient encore d'enlever un des débris des armées de la république et de l'empire. Avignon avait suivi le général Bonaparte en Egypte; il s'était montré sur plusieurs de nos champs de bataille, et volontairement avait accompagné son empereur à l'île d'Elbe. Pendant les cent jours, ce vieux chasseur de la garde reçut la décoration des mains de Napoléon. Il devait toucher, cette année, la pension arriérée à laquelle il avait droit, lorsque la mort l'a frappé subitement à Nantua le 1<sup>er</sup> janvier.

Samedi dernier, les honneurs militaires lui ont été rendus par un détachement du 68<sup>e</sup> de ligne, auquel s'étaient joints spontanément les chefs supérieurs, ainsi qu'une foule d'officiers et de sous-officiers, qui ont voulu rendre hommage, par cette démonstration, à la bravoure et à la fidélité du vieux soldat.

— Il paraît que l'administration supérieure des forêts serait décidée à supprimer le garde général de Nantua, pour le reporter à Châtillon-de-Mi-haile, et à rappeler à Nantua le sous-inspecteur de Gex. Ce serait par suite de ces nouvelles dispositions que M. Marquois, garde-général, serait envoyé dans l'arrondissement d'Autun.

— Par décision du conseil municipal de Nantua, un chauffage public vient d'être établi dans cette ville. La température s'étant radoucie, peu de gens ont jusqu'ici usé de ces secours contre le froid; mais la gelée peut sévir avec une nouvelle rigueur, et alors les pauvres seraient heureux de trouver cet abri.

— Les officiers du 2<sup>e</sup> régiment d'infanterie légère, en garnison à Metz, se sont chargés d'assurer, pendant les mois de janvier, février et mars, la nourriture à vingt pauvres de la ville de Metz; qui seront désignés par le bureau de bienfaisance.

A Thionville, le 5<sup>e</sup> régiment de dragons s'est cotisé pour délivrer chaque jour, et durant la saison d'hiver, trente-six portions de soupes et de légumes aux indigents.

On aime à citer ces traits de bienfaisance.

## Nouvelles diverses.

On écrit de Saint-Omer, le 1<sup>er</sup> janvier :

« Les visites rendues aux autorités par les officiers de la garde nationale ont offert deux incidents. D'abord, le colonel du 24<sup>e</sup> de ligne a refusé de les recevoir; à cette déclaration du planton que le colonel ne recevait pas, le commandant et d'autres officiers, s'imaginant qu'il y avait un malentendu, engagèrent le planton à retourner auprès du colonel et à lui dire que le corps des officiers de la milice civique de Saint-Omer demandait à lui rendre ses hommages. Nouveau refus du colonel signifié par le planton. Pendant les pourparlers de ce dernier avec le commandant Bachelet, le colonel se tenait à la fenêtre et promenait ses regards sur le corps des officiers restés dans la rue. Le procédé du colonel a été regardé par ces derniers comme une offense à leur égard et comme une marque de mépris pour l'institution de la garde nationale. C'est une manière de faire sa cour au pouvoir.

» Deuxième incident. Le sous-préfet est dans l'usage d'adresser une allocution au corps des officiers de la garde nationale le jour du nouvel an. Il n'a pas dérogé aujourd'hui à cette habitude; mais comme il se fait que le commandant, qui ne manque pas de riposter, a l'oreille un peu dure, il a prononcé sa harangue sur un ton si bas, que le chef de notre milice n'en a saisi qu'une partie. Le sous-préfet a essayé de se disculper de sa participation aux mesures relatives à l'inauguration, et il a invoqué le texte de la loi pour justifier la défense faite aux gardes nationaux de venir en armes. Mais toute sa rhétorique a été en pure perte; il n'a convaincu personne. »

— Les pauvres de nuit continuent à parcourir les campagnes de l'arrondissement de Dieppe. Mardi dernier, vers minuit, M. le maire de Souqueville fut réveillé par l'un de ses administrés, qui venait le prévenir qu'une bande d'individus était à une extrémité de la commune et qu'elle allait se présenter chez lui pour demander l'aumône. Ces individus arrivèrent en effet; mais, sur le refus du maire de les écouter, ils se retirèrent.

Ce magistrat, qui, dans cette circonstance, a fait preuve d'une grande énergie, alla réveiller quelques personnes, et se mit immédiatement à la poursuite des mendiants nocturnes, afin d'en arrêter au moins quelques uns et de les reconnaître; il parvint à les atteindre, et déjà l'un d'eux était appréhendé au corps, quand on s'aperçut que presque tous étaient armés de fusils, dont ils menaçaient de faire usage si on persistait à ne pas relâcher immédiatement leur camarade. Sans trop se laisser intimider, M. le maire se mit à crier aux armes et à appeler du secours; mais celui qui était arrêté fit un dernier effort pour s'échapper, et tous prirent la fuite.

— On lit dans le *Journal du Havre* :

« On se rappelle que notre habile mécanicien, M. Mazeline, après avoir expérimenté, il y a quelque temps, différents modèles d'hélice sur le petit bateau à vapeur l'*Ariel*, tant sur notre rade que dans les courants de la Seine, devait faire en grand l'application du modèle dont il aurait reconnu la supériorité à la corvette à vapeur la *Pomone*, construite à Lorient. C'est pour assister à ces expériences que M. le vice-amiral de Joinville s'est rendu à Cherbourg.

» Les essais ont eu lieu le lundi 28 et se sont répétés le 29 avec

un plein succès. La *Pomone*, manée de l'hélice de M. Mazeline, a lutté pendant ces deux jours avec les frégates à vapeur le *Gamer* et le *Chaptal*, et l'avantage est resté sans conteste à la première. »

— Il s'est opéré une désorganisation complète dans le sein de la municipalité de la ville de Château-Chinon (Nièvre), par suite de l'ouverture d'une porte secrète pratiquée, contre le vœu du conseil municipal, dans le mur du jardin presbytéral. L'administration préfectorale n'aurait voulu en cela que complaire à M. le curé, faisant peu de cas des réclamations du conseil et de l'opinion générale du pays. Bref, de nouvelles élections ont eu lieu, et tous les membres démissionnaires, au nombre de dix-sept, ont été réélus à l'unanimité.

Que fera aujourd'hui l'administration? Fixera-t-elle son point d'appui sur le bonnet carré seul, ou sur cette imposante majorité qui vient de s'expliquer si nettement, et qui a proclamé si haut qu'il était temps que M. le curé de Château-Chinon fût moins ardent et se résignât à son saint ministère?

— Une petite émotion vient d'être produite à Maisons-Alfort (Seine) par un fait passablement singulier. On avait réparé l'église, et l'on était au moment de remplacer la croix qui la surmonte, lorsque le bruit se répandit que les bras de cette croix étaient terminés par des fleurs-de-lys. Réclamations de la part des habitants. On n'en tient compte, et la croix est placée. Mais le conseil municipal a pris parti pour les réclamants, et, dans son assemblée de mardi dernier, il a décidé à l'unanimité que la croix serait descendue pour en retirer les fleurs-de-lys. C'est ce qui a été promptement exécuté.

— On lit dans le *Morning-Herald* :

« Vendredi soir, il y a eu au palais de Windsor banquet, lecture dramatique et grande fête musicale. Il a été servi sur la table royale une pièce de bœuf de 180 livres pesant, et levée sur le bœuf d'Herford qui avait gagné le 1<sup>er</sup> prix de 30 liv. st. dans l'exposition de Smithfield. Après le banquet et le café, la royale société s'est rendue dans le grand salon de réception. Là, M. Brasseur, professeur de langue française au collège du Roi, à Londres, a lu devant la reine et la cour la tragédie d'*Athalie*. Des chœurs et un orchestre étaient chargés d'exécuter la musique composée par Mendelssohn. »

— La session annuelle du congrès central d'agriculture s'ouvrira à Paris, le premier lundi d'avril prochain. Chaque comice agricole-chaque société d'agriculture a le droit d'y envoyer deux représentants au moins.

— On assure que le conseil de régence de la Banque de France vient d'autoriser l'achat à Londres de lingots pour une somme de vingt millions de francs.

Ce qu'il y a de remarquable dans cette opération importante, c'est que la Banque de France n'aurait pas eu recours à la Banque d'Angleterre, si ce n'est pour acheter d'elle, purement et simplement, les métaux précieux, aux prix fixés pour tout autre acheteur, prix qui assurent aux vendeurs, soit dit en passant, un bénéfice très considérable.

Pour se libérer, la Banque de France s'est procuré les fonds nécessaires par un emprunt contracté envers des capitalistes anglais, remboursable à des époques éloignées, et qui très probablement pourraient, au besoin, être renouvelées.

— Jamais, depuis que la banque de France existe, les encaissements à faire à l'échéance du 31 décembre ne s'étaient élevés au chiffre de 51 millions. C'est le chiffre qu'ils ont atteint cette année. Ces encaissements se sont opérés avec la plus grande facilité. De son côté, le montant des escomptes s'est élevé à 54 millions.

— Le bâtiment à vapeur le *Vautour*, parti d'Alger depuis une quinzaine de jours, à destination de Toulon, et sur le sort duquel on n'était pas sans inquiétudes, est arrivé à Ajaccio (Corse) après avoir fait de graves avaries. Ce vapeur se trouvant dans l'impossibilité de continuer sa route, on a envoyé à sa rencontre la frégate à vapeur l'*Infernale*, qui le ramènera dans notre port.

— La Méditerranée a été fortement agitée pendant la dernière quinzaine de décembre. Plusieurs navires ont fait des avaries sur les côtes du nord de l'Afrique, et nous lisons dans un journal de Malte qu'un bâtiment à vapeur de la marine anglaise, le *Jackall*, a mis dix jours pour se rendre d'Athènes dans ce port.

Le *Jackall* a même été obligé d'abandonner en mer un cutter auquel il donnait la remorque pour ne s'occuper que de sa propre sûreté, et le capitaine de ce vapeur a déclaré que, depuis six ans qu'il navigue dans la Méditerranée, il n'avait eu à lutter contre une pareille tempête.

— On écrit de la Martinique, à la date du 29 novembre :

« On démolit en ce moment le camp des Pitons. Ce camp, situé au centre de l'île, au milieu des bois et dans un endroit insalubre, a été envahi par les fièvres. Un arrêté de M. le ministre de la marine avait déjà réduit à 60 hommes le détachement d'infanterie de marine qui y tenait garnison qui était d'abord de 500 hommes; mais force a été à M. le ministre d'ordonner la démolition du camp. Il est même fâcheux qu'on y ait songé trop tard, alors que les troupes avaient été décimées. Le détachement a dû rentrer à Fort Royal vers la fin de décembre. »

## Nouvelles Etrangères.

### ÉTATS-UNIS.

Les nouvelles apportées des Etats-Unis par le paquebot à vapeur le *Caledonia* sont du 16 décembre. L'organisation du congrès américain avait éprouvé des difficultés, et, aux dernières dates de Washington, les discussions provoquées par le message présidentiel avaient à peine commencé. Les deux partis whig et démocrate avaient cependant eu déjà quel ques escarmouches. Le président ne s'est pas mépris sur les intentions de la majorité parlementaire, lorsque, malgré les élections qui ont eu lieu récemment, et dans lesquelles on a cru voir une réaction en faveur de la paix, il s'est posé hardiment sur le terrain de la guerre, pour en justifier l'origine et le but, et sans craindre de lui donner, dans ses prévisions financières, une durée d'au moins huit mois encore. Le premier vote du sénat a été en faveur de l'adoption d'une loi qui alloue à chacun des volontaires enrôlés sous les drapeaux de l'Union une concession de 160 acres de terre; la même loi augmente la paie de l'armée régulière, qui est déjà fort élevée comparative-ment à la solde des armées européennes, puisque chaque soldat américain reçoit 8 dollars, plus de 40 f., par mois. Ce sont là de vastes concessions territoriales et de grandes dépenses, car l'armée des Etats-Unis, qui n'était que de 7,000 hommes avant la guerre, se trouve portée à 36,000, d'après le rapport soumis au congrès par le secrétaire de la guerre.

Dans la chambre des représentants, les premières paroles prononcées ont été un acte d'accusation formulé contre le président par un représentant du Kentucky, M. Garret Davis, qui a terminé en annonçant qu'il demanderait que M. Polk fût traduit devant le congrès pour répondre des atteintes par lui portées à la constitution fédérale. Ainsi que nous l'avions prévu, M. Davis a cru trouver cette violation dans les proclamations par lesquelles les états mexicains de la Californie et du Nouveau-Mexique ont été annexés au domaine de l'Union fédérale sans l'autorisation préalable du congrès,

L'accusateur de M. Polk n'a pas trouvé de très nombreuses sympathies au sein de la chambre, et sa proposition d'accusation a été bientôt transformée en une simple proposition d'enquête qui avait pour but de demander au président s'il était dans ses intentions de conserver les territoires qui avaient été provisoirement annexés. Sous cette nouvelle forme, très inoffensive, la proposition a provoqué une discussion longue et orageuse, qui, aux dernières dates, n'avait encore abouti à aucun résultat : mais il est probable que la majorité ne voudra pas accuser le président.

Les nouvelles du théâtre de la guerre sont sans importance. L'armée américaine poursuivait ses faciles conquêtes. Le général Taylor avait fait sortir de Monterey une colonne qui s'était emparée de Saltillo, où elle n'avait rencontré aucune résistance. Il avait fait en même temps occuper les deux positions de Rinconada et de Los Muertos, qui commandent le passage le plus difficile de la route de Monterey à San-Luis de Potosi. Le général Taylor n'avait pas, d'ailleurs, l'intention de s'aventurer sur cette route pour aller à la rencontre de Santa-Anna, duquel il était encore séparé par une distance de plus de cent lieues. Conformément au nouveau plan de campagne qui a été adopté par le gouvernement de Washington, et par suite duquel la ville de Tampico doit être la base des opérations militaires, l'armée américaine devait sortir de Monterey en y laissant garnison, et se diriger vers Tampico par une route qui laisse San Luis de Potosi fort loin sur la gauche.

L'escadre américaine avait enfin reçu ordre d'attaquer le fort de Saint-Jean d'Uloa, et de tenter un débarquement à la Vera-Cruz. De vastes préparatifs avaient été faits pour cette expédition, les bâtiments disponibles devaient se réunir devant le fort, et l'un des héros de la guerre de 1812, le commodore Stewart, devait prendre le commandement de cette escadre, dans laquelle on ne comptait pas moins de 17 navires, dont 1 vaisseau de ligne, 3 frégates, 3 corvettes et 4 steamers.

Les Américains étaient demeurés paisibles possesseurs de la ville de Tampico, où ils n'avaient cependant, pour toute garnison, que 150 ou 200 marins. De là le commodore Conner avait dirigé une expédition contre la petite ville de Pencia, dont il s'était borné à désarmer les forts.

Le commandant du brick anglais *Darien* avait cru devoir sortir, dans cette circonstance, de l'impassibilité dans laquelle est jusqu'ici demeurée la marine britannique. Il avait protesté contre la saisie de quelques petits bâtiments qu'il réclamait comme appartenant au commerce anglais, bien qu'ils portassent le pavillon mexicain. Mais le commodore Conner paraît avoir fort mal accueilli ces protestations, auxquelles le capitaine du *Darien* n'a pas donné suite.

Santa-Anna a été forcé de quitter son camp; mais il n'y a eu ni insurrection ni révolution. Il s'était formé dans le camp plusieurs partis. Santa-Anna, craignant une révolte, adressa à ses soldats une proclamation par laquelle il provoquait de leur part une démonstration de dévouement qui l'autorisait à se débarrasser des rivaux qui gênaient son ambition. Mais cet appel fut si froidement accueilli que Santa-Anna s'éloigna sur-le-champ à la tête d'un corps de cavalerie. Il avait pris pour prétexte l'intention d'aller faire une reconnaissance et de surprendre un convoi américain; mais il s'était dirigé sur Mexico, où on supposait qu'il se rendait dans le but de réparer par quelque coup d'état l'échec qu'il venait d'essuyer dans l'armée.

#### AMÉRIQUE DU SUD.

Les journaux américains nous transmettent des nouvelles de Venezuela jusqu'au 12 novembre. La guerre civile, provoquée par les élections présidentielles, avait eu plus de gravité et de durée que ne le disaient les précédentes correspondances.

Pendant plus de deux mois, la plupart des provinces avaient été parcourues et dévastées par des bandes d'insurgés qui se livraient à tous les excès, sous prétexte de défendre les droits de don Guzman au fauteuil présidentiel. Mais l'ex-président Paez, chef du parti conservateur, avait réussi à rétablir l'ordre et la paix; les chefs de la révolution se trouvaient presque tous, avec don Guzman, dans les prisons, où ils attendaient l'organisation des conseils de guerre qui devaient les juger. Le congrès de Venezuela ne s'était pas encore réuni pour faire un choix entre les nombreux candidats dont les noms sont sortis de l'urne électorale.

— On lit dans le *Courrier du Havre* :

« Les nouvelles de Buenos-Ayres, par le Brésil, du 4 novembre, ne nous apprennent rien de nouveau, et rien de décisif ne paraissait devoir s'y conclure jusqu'à ce que l'on connût les déterminations de la France et de l'Angleterre au sujet des propositions de M. Hood. »

#### IRLANDE.

DUBLIN, 29 décembre. — Il n'y a pas d'amélioration dans la position des malheureux. Cependant, dans les comtés de Tipperary, Waterford, Limerick et Kilkenny, les pauvres paraissent se procurer plus facilement des vivres qu'il y a quelques semaines. A Kerry, Clare, Mayo et Galway, la population, même avec de l'argent, ne peut pas se procurer des aliments. On compte quatre décès par famille dans le comté de Cork. Le jour de Noël, dans la maison d'asile de Mallev, il est mort neuf pauvres.

Lundi dernier, l'association du repeal a tenu sa séance hebdomadaire dans Conciliation-Hall, sous la présidence de l'honorable Cecil Lawless. Rien d'important n'a eu lieu dans cette séance. La rente de la semaine a été de 57 1/2 sh. 4 d.

#### AUTRICHE.

VIENNE, 24 décembre. — On assure que M. le comte de Flahaut a déjà reçu du prince de Metternich, d'une manière confidentielle, une réponse à la protestation au sujet de Cracovie.

#### SAXE-COBOURG-GOTHA.

On lit dans la *Gazette des Postes de Francfort* du 31 :

« Dans leur vingtième séance, les Etats de Cobourg se sont occupés de l'examen du projet de loi concernant la responsabilité des fonctionnaires publics, et ce projet a été adopté à l'unanimité. Il importe de faire remarquer qu'aux termes de l'article 9, on demandera que les jugements rendus soient publiés dans les journaux dans le délai d'un mois. L'article 17 porte que l'on ne pourra pas accorder de lettres d'abolition ni de grâce en matière de délits contre la constitution. »

#### PORTUGAL.

Une lettre de Lisbonne, à la date du 20 décembre, venue par la voie d'Espagne, annonce que le maréchal Saldanha, après avoir abandonné ses positions devant Santarem, ainsi que nous l'avons dit, n'était plus qu'à une journée de marche de Lisbonne, où déjà ses bagages étaient arrivés. On attribue sa retraite vers la capitale au découragement et à la désertion qui s'étaient mis dans les rangs de ses troupes et au mouvement offensif des généraux des troupes insurgées.

Le général Bomfin, après avoir fait sa jonction avec la colonne de Monzinho d'Albuquerque, détachée de Santarem par le général das Antas, était entré le 19 à Mafra, ville située à six lieues de Lisbonne, et s'avancait vers la capitale. Le général a été rejoint en route par les bataillons volontaires de Caldeas, de Cintra et de Torres-Vedras.

#### Bulletin officiel du mouvement de la Condition des soies pendant le mois de décembre dernier.

Il a été conditionné pendant ce mois :  
747 balles ou parties d'organsin, pesant ensemble net 61,796 kil.  
650 — de trame, — 41,444  
409 — de grège, — 58,680  
155 — de soies diverses, — 5,074  
68 parties de bobines pleines et vides, — 741

4,979 numéros placés. Poids total, 147,402 kil.

LYON.—IMPRIMERIE DE BOURSY FILS, RUE DE LA POULAILLERIE, 19.

#### Opérations de la Banque de Lyon pendant le 4<sup>e</sup> trimestre de 1846, et Situation au 31 décembre au soir.

| NATURE DES VALEURS.                             | SITUATION au 1 <sup>er</sup> octobre 1846 au matin. | VALEURS ENTRÉES du 1 <sup>er</sup> octobre au 31 déc. 1846. | VALEURS SORTIES du 1 <sup>er</sup> octobre au 31 déc. 1846. | SITUATION au 31 déc. 1846 au soir. | OBSERVATIONS.                                                                                                                                                                                                                  |
|-------------------------------------------------|-----------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------|------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Effets de commerce escomptés. . . . .           | 22,067,654 f. 28 c.                                 | 41,028,978 f. 28 c.                                         | 40,902,671 f. 46 c.                                         | 23,093,944 f. 10 c.                | Les 41,028,978 f. 28 c. entrés par l'escompte pendant le trimestre ont été répartis comme suit :<br>Octobre . . . 12,430,516 f. 54 c.<br>Novembre . . 12,124,729 65<br>Décembre . . 16,473,732 29<br>Total . . . 41,028,978 28 |
| Avances sur fonds publics                       | 421,400 »                                           | 659,400 »                                                   | 429,900 »                                                   | 650,900 »                          |                                                                                                                                                                                                                                |
| Espèces dans la réserve.                        | 41,295,160 69                                       | 42,879,291 84                                               | 43,788,197 30                                               | 40,386,255 20                      |                                                                                                                                                                                                                                |
| Billets en circulation . .                      | 20,791,750 »                                        | 67,683,750 »                                                | 66,999,000 »                                                | 21,476,500 »                       |                                                                                                                                                                                                                                |
| Solde des comptes-courants. . . . .             | 40,471,572 31                                       | 137,444,944 61                                              | 137,688,951 75                                              | 40,497,565 47                      |                                                                                                                                                                                                                                |
| Effets sur Lyon encaissés gratuitement. . . . . | 310,059 99                                          | 20,758,155 34                                               | 20,851,022 64                                               | 237,172 69                         | La somme de 20,851,022 fr. 64 c. se composait de 28,326 effets.                                                                                                                                                                |

Certifié sincère. — Lyon, le 2 janvier 1847.

Le directeur, EMILIEN TEISSIER.

**A LOUER** tout de suite. — Appartement de six pièces.  
**A VENDRE** de gré à gré ou en détail, pour cause de départ. — Un Mobilier.  
S'adresser, pour le tout, rue d'Auvergne, n° 4, au 3<sup>e</sup>. (4922)

**A VENDRE,**  
Avec de grandes facilités pour le paiement.  
Une belle usine, en pleine activité, à la porte de Lyon. Son produit, recherché dans le commerce, offre des bénéfices certains. — S'adresser à M. Verset, rue Bât-d'Argent, 12. (4935)

**AVIS.** On demande des commis-voyageurs. S'adresser passage Belle-Cordière, n. 9, au 2<sup>e</sup>. (4934)

**AVIS.** Une maison de commerce DEMANDE DES VOYAGEURS pour la représenter. Appointements fixes et bonnes remises. On exige une bonne tenue.  
S'adresser à M. Honoré, de neuf heures du matin à onze heures, rue Saint-Dominique, 14, chez le pelletier. (4589)

**CLAQUES EN CAOUT-CHOUC,**  
Pour Homme et pour Femme.

ROESCH fils, bottier, seul dépositaire, rue Sainte-Catherine, n° 1, à l'honneur de prévenir le public qu'il tient un assortiment complet de cette chaussure, la plus solide et la plus élégante qui ait paru dans ce genre. Elle garantit parfaitement les pieds de toute humidité. (4599)

**SIROP ET PATE PECTORALE D'ESCARGOTS**  
PRÉPARÉS AU SUCRE CANDI.  
Les enrhumés, la grippe, l'asthme, les rhumes, la coqueluche, les catarrhes, les irritations de la gorge et de la poitrine sont toujours guéris par l'usage du SIROP et de la PATE D'ESCARGOTS.  
Prix : 2 fr. la bouteille et 1 fr. 50 c. la boîte, avec l'instruction, chez Malignon, pharmacien, grande rue Mercière, 41. (4460)

#### ITALIE, SICILE, MALTE.

##### PAQUEBOTS A VAPEUR NAPOLITAINS.

**FRANÇOIS-PREMIER**, de la force de 160 chevaux.  
**MARIE-CHRISTINE**, de la force de 180 chevaux.  
**MONGIBELLO**, de la force de 250 chevaux.  
**HERCULANUM**, de la force de 300 chevaux.  
Service régulier les 9, 19 et 29 de chaque mois pour Gênes, Livourne, Civitta-Vecchia, Naples, Messine, Syracuse et Malte. — La *Marie-Christine* partira les 9, le *Mongibello* les 19, et l'*Herculanum* les 29.  
Pour fret et passage, s'adresser à MM. CLAUDE CLERC et Co, directeurs, à Marseille. (5712)

#### PATE PECTORALE A LA RÉGLISSE

De GEORGÉ, pharmacien d'Épinal (Vosges),

MEDAILLE D'OR EN 1845.

La seule infallible pour la prompte guérison des

RHUMES, CATARRHES, ENROUEMENTS, TOUX NERVEUSES.

MEDAILLE D'ARGENT EN 1843.

On en trouve dans toutes les meilleures pharmacies de France, et à Lyon, au dépôt général, chez M. Vernet, pharmacien, place des Terreaux, 13. — On ne doit confiance qu'aux boîtes portant l'étiquette et la signature GEORGÉ, parce qu'il y a des contrefaçons. (5546)

#### MALADIES SECRÈTES.

Guérison prompte et sans rechute des maladies de la peau et du sang, spécialement des écoulements, si anciens qu'ils soient, et réputés incurables. Traitement *gratuit*, si l'on n'est pas guéri en cinq ou dix jours sans aucun régime. Le remède est garanti végétal, **EXTRAIT DE SALSEPARILLE** et **POUDRE DIURÉTIQUE**.  
A la pharmacie BERTRAND, place Belle-Cordière, 12, à Lyon. — Dépôts : à Paris, rue du Grand-Châtelier, 7; à Toulon, rue Bonnelot, 2; à Toulouse, rue de l'Orme-Sec; à Grenoble, rue Vieux-Jésuites. — On fait des envois. (Affranchir.) (4246)

#### PAR BREVET D'INVENTION

(Sans garantie du gouvernement.)

##### ORDONNANCE DU ROI DU 10 NOVEMBRE 1844.

Nouvelle et seule méthode dont l'efficacité est constatée par l'expérience pour la prompte et radicale guérison de toutes les *maladies secrètes, écoulements, fleurs blanches, irritations de matrice, dartres, rhumatismes, etc.*  
Chez M. CLARION, médecin, membre de plusieurs sociétés savantes, quai d'Orléans, n. 31, au 1<sup>er</sup>, à Lyon. — Dépôts à PARIS, chez M. Marin, pharmacien, rue Neuve-des-Petits-Champs, 15, et dans toutes les villes de France et de l'étranger. (4956)

#### Sève de Médoc.

Cette préparation donne aux vins le parfum du vin de Bordeaux et la propriété de se conserver. (4623)

#### Pâte Epilatoire.

Elle enlève parfaitement le poil et le duvet sans altérer la peau. — Chez VERNET, pharmacien, place des Terreaux, 13.

#### Bulletin de la Bourse de Paris du 4 janvier 1847.

La bourse a commencé en hausse. On a fait avant l'ouverture 80 50 pour fin janvier, et le premier cours au parquet a été 80 45. Le 3 0/0 a fléchi immédiatement après l'ouverture, et il est tombé jusqu'à 80 40. Il a fermé au parquet à 80 45 et dans la coulisse à 80 07 1/2. — Beaucoup d'affaires.

|                                    |         |                                   |        |
|------------------------------------|---------|-----------------------------------|--------|
| Trois pour cent. . . . .           | 79 95   | Versailles (rive droite). . . . . | »      |
| Quatre pour cent. . . . .          | 105 »   | — (rive gauche). . . . .          | »      |
| Quatre et demi pour cent. . . . .  | 110 25  | Paris à Orléans. . . . .          | 1260 » |
| Cinq pour cent. . . . .            | 118 30  | Paris à Rouen. . . . .            | 913 »  |
| Emprunt de 1844. . . . .           | »       | Rouen au Havre. . . . .           | »      |
| Trois pour cent belge. . . . .     | »       | Avignon à Marseille. . . . .      | »      |
| Quatre 1/2 p. 0/0 belge. . . . .   | »       | Strasbourg à Bâle. . . . .        | 217 50 |
| Cinq pour cent belge. . . . .      | »       | Orléans à Vierzon. . . . .        | »      |
| Cinq pour cent napolitain. . . . . | »       | Orléans à Bordeaux. . . . .       | »      |
| Récépissés Rothschild. . . . .     | 103 30  | Amiens à Boulogne. . . . .        | »      |
| Cinq pour cent romain. . . . .     | 100 3/4 | Montereau à Troyes. . . . .       | »      |
| Trois pour cent espagnol. . . . .  | »       | Chemin du Nord. . . . .           | 640 »  |
| Banque de France. . . . .          | 3390 »  | Dieppe et Fécamp. . . . .         | 350 »  |
| Comptoir d'Escompte. . . . .       | »       | Paris à Strasbourg. . . . .       | 482 50 |
| Banque belge. . . . .              | »       | Tours à Nantes. . . . .           | 487 70 |
| Caisse Lafitte. . . . .            | 1205 »  | Paris à Lyon. . . . .             | 508 75 |
| Obligations de Paris. . . . .      | 1350 »  | Lyon à Avignon. . . . .           | »      |
| CHEMINS DE FER. . . . .            | »       | Bordeaux à Cette. . . . .         | 450 »  |
| Saint-Germain. . . . .             | »       | Bordeaux à la Teste. . . . .      | »      |

#### Bourse de Lyon d'aujourd'hui 6 janvier.

| CHEMINS DE FER.            | COMPTANT.              |                | LIQ. COURANTE.         |                | LIQ. PROCHAINE.        |                |
|----------------------------|------------------------|----------------|------------------------|----------------|------------------------|----------------|
|                            | 1 <sup>er</sup> cours. | dernier cours. | 1 <sup>er</sup> cours. | dernier cours. | 1 <sup>er</sup> cours. | dernier cours. |
| Avignon à Marseille        | »                      | »              | 867 50                 | 868 75         | 867 50                 | 868 75         |
| prime d. 10.               | »                      | »              | 873 75                 | »              | »                      | »              |
| Paris à Orléans. . . . .   | »                      | »              | 1258 75                | 1257 50        | 1258 75                | 1261 25        |
| prime d. 10.               | »                      | »              | 1262 50                | »              | 1268 75                | 1270           |
| Paris à Rouen. . . . .     | »                      | »              | 911 25                 | 911 25         | »                      | »              |
| prime d. 10.               | »                      | »              | 916 25                 | »              | »                      | »              |
| Orléans à Vierzon. . . . . | »                      | »              | 603 75                 | »              | »                      | »              |
| prime d. 10.               | »                      | »              | »                      | »              | »                      | »              |
| Bordeaux à Orléans         | »                      | »              | »                      | »              | »                      | »              |
| prime d. 10.               | »                      | »              | »                      | »              | »                      | »              |
| Strasbourg à Paris.        | »                      | »              | »                      | »              | »                      | »              |
| prime d. 10.               | »                      | »              | »                      | »              | »                      | »              |
| Tours à Nantes. . . . .    | »                      | »              | »                      | »              | »                      | »              |
| prime d. 10.               | »                      | »              | »                      | »              | »                      | »              |
| Chemin du Nord.            | »                      | »              | 638 75                 | 640            | 638 75                 | 640            |
| prime d. 10.               | »                      | »              | 642 50                 | 642 50         | 647 50                 | 647 50         |
| Paris à Lyon. . . . .      | »                      | »              | 507 50                 | »              | »                      | »              |
| prime d. 10.               | »                      | »              | 508 75                 | »              | »                      | »              |

Le Gérant responsable, B. MURAT.

**AVIS.** Cours d'écritures modernes, de comptabilité commerciale et de sténographie, dirigé par M. Louis PERREAU, professeur d'écritures, ancien professeur de français.  
Nota. — Le professeur donne des leçons en ville et chez lui, rue des Capucins, n. 6.

#### PROCÉDÉS RUOLZ.

#### DÉSIR ET ARQUICHE,

SEULS CONCESSIONNAIRES.

Fabrique et Magasin, rue **Tramassac, 27**. — Magasin place des **Terreaux, 19**.

Couverts de tous genres argentés et en vermeil, imitant parfaitement l'or et l'argent; candélabres, lustres, réchauds, cafetières, théières, chocolatières, porte-bouteilles, plats ronds et ovales à filets et contours, plateaux unis et damasquinés, etc., etc., et en général tout ce qui concerne le service des maîtres d'hôtel, des cafetiers et des restaurateurs.

On remet à neuf les bronzes et les vieux plaqués. On expédie pour la France et l'étranger. Bronzes et vases sacrés d'église en modèles très variés. (6300)

#### Magasin des 25,000 Robes,

Quai Saint-Antoine, 18.

Le propriétaire de cette maison a l'honneur d'informer le public qu'il vient de recevoir pour la saison d'hiver un grand choix d'indiennes, tissus, napolitaines, soies, satin laine, alpaga et mérinos; forte partie de châles tartans, cravates et foulards.

Il existe continuellement une exposition de 1,800 robes coupées d'avance, toutes différentes les unes des autres, marquées et étiquetées en chiffres connus. (1572)  
Les marchands obtiendront un escompte.

#### PATE PECTORALE

De Mou de Veau.

Elle calme les quintes de toux; elle convient dans les rhumes, catarrhes, oppressions, maux de gorge, éteintes de voix.

Le prix de la boîte de 130 grammes est de 1 f. 20 c.

Pharmacie Macors et Guilleminet, rue Saint-Jean, 30, à Lyon. (5418)